



« Un réseau d'appui à la vie associative pour que chaque association employeuse ou non - même la plus petite - sur n'importe quel territoire – puisse trouver près de chez elle un endroit, une personne pour répondre à ses questions »

Il se donne pour objectif de :

- Garantir un accès gratuit et de proximité à tous les bénévoles
- Lutter contre les disparités territoriales d'accès aux services
- Appuyer l'action des acteurs de l'accompagnement (formation, outillage, veille, etc...).
- Faciliter l'interconnaissance, les synergies et coopérations entre acteurs

En Bretagne depuis 2018, la structuration des acteurs de l'accompagnement, dans une dynamique de réseau, est posée comme un véritable défi, afin de conforter, rendre visible et développer le soutien proposé aux associations bretonnes.

Pour en savoir plus : www.associations.gouv.fr

Un réseau d'acteurs labellisés

Le réseau Guid'Asso est composé de **structures locales** (associations, institutions, mairies, etc.) labellisées pour leur mission d'**accueil et d'orientation, d'information, d'accompagnement**.

Les 4 missions d'appui du réseau



Guid'Asso
Orientation

Oriente les associations ou les porteurs de projets vers le bon interlocuteur (Informateur ou Accompagnateur)



Guid'Asso
Information

Délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative ; explique les démarches essentielles ; oriente vers un Accompagnateur si besoin



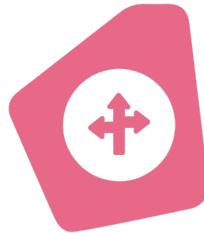
Guid'Asso
Accompagnement généraliste

Accompagne les associations de tous secteurs, sur tous sujets, après évaluation de leurs besoins (conseils et suivi adaptés)



Guid'Asso
Accompagnement spécialiste

Accompagne les associations sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique (conseils et suivi adaptés)



Guid'Asso

Orientation

Quel rôle ?

- **Accueillir** les bénévoles et porteurs de projets associatifs
- **Connaître** les autres membres du réseau et les partenaires extérieurs
- **Orienter** les demandeurs vers le bon interlocuteur (Informateur ou Accompagnateur)
- **Communiquer et promouvoir** les réseaux d'appui

Quels pré-requis ?

- Volonté de soutenir la vie associative de son territoire

Qui peut demander la labellisation ?

- Les structures de proximité bien identifiée par leur(s) public(s).

Par exemple : une association, une mairie, une Maison France Services, le service « vie étudiante » d'une université, etc.

Les moyens à mobiliser

- Une, ou plusieurs, personne(s) référente(s)
- Des modalités adaptées d'accueil et de contact avec les usagers

Vous souhaitez rejoindre le réseau et devenir Guid'Asso Orientation ?

Prenez **contact avec les co-animateurs** du réseau sur votre département

(Tous les contacts en avant-dernière page).

Ils vous transmettront la charte du réseau et vous expliqueront les modalités de la démarche à réaliser.



Guid'Asso

Information

Quel rôle ?

- **Accueillir** les bénévoles et porteurs de projets associatifs (permanence physique/téléphonique/numérique)
- **Apporter une information adaptée** à la demande ou au besoin sur les essentiels de la vie associative
- **Expliquer** les principales démarches administratives
- **Mettre à disposition une documentation de base** actualisée et faire connaître les outils existants
- **Orienter** le demandeur vers un autre interlocuteur selon le besoin

Optionnel : Organiser des **formations de bénévoles**

Quels pré-requis ?

- Souhait d'offrir un premier niveau d'appui et d'information aux associations de son territoire, dont le périmètre doit être défini
- Volonté de participer au réseau départemental

Qui peut demander la labellisation ?

- Les structures ancrées dans leur environnement local

Par exemple : une association, un centre social, un espace de vie sociale, le service « vie associative » d'une collectivité, etc.

Les moyens à mobiliser

- Une, ou plusieurs, personne(s) référente(s)
- Un lieu d'accueil visible et accessible, ouvert à l'ensemble des secteurs associatifs, à minima 2 demi-journées par semaine
- Ordinateur connecté et scanner accessibles
- Contribuer au réseau départemental à minima un jour par an

Vous souhaitez rejoindre le réseau et devenir Guid'Asso Information ?

Prenez contact avec les co-animateurs du réseau sur votre département

(Tous les contacts sont en avant-dernière page).

Ils vous transmettront la charte du réseau et le cahier des charges. Ils vous expliqueront les modalités de la démarche à réaliser.



Guid'Asso

Accompagnement généraliste

Quel rôle ?

ACCOMPAGNEMENT :

- **Évaluer** les besoins du demandeur et élaborer un diagnostic
- **Apporter les informations, connaissances et les conseils** adaptés aux demandes
- **Proposer un accompagnement** individualisé et/ou collectif
- **Mobiliser des ressources extérieures** si nécessaire

MISE EN RESEAU :

- **Favoriser la mise en lien des associations locales**
- **Capitaliser, diffuser et mutualiser** des informations et des ressources utiles à la mise en œuvre des projets associatifs et au développement de la vie associative
- Optionnel : Organiser des **formations de bénévoles**

Quels pré-requis ?

- Souhait d'apporter un accompagnement de qualité aux associations du territoire et de tous secteurs d'activités
- Un (ou deux) personne(s) salariée(s) ayant déjà une expérience et une expertise dans l'accompagnement des associations
- Volonté de participer au réseau régional dans une culture de coopération et d'échanges de pratiques

Qui peut demander la labellisation ?

- Les structures dotées d'une expertise sur l'accompagnement (projets/organisations) qui maîtrisent les enjeux de la vie associative dans une dimension transversale, quel que soit le secteur d'activité.

Par exemple : *un centre de ressources à la vie associative, une maison des associations...*

Les moyens à mobiliser

- Une personne référente (1 ETP idéalement – 0,5 ETP mini)
- Un lieu d'accueil visible et accessible, ouvert à l'ensemble des secteurs associatifs, à minima 2,5 jours par semaine
- Ordinateur connecté et scanner accessibles
- Contribuer au réseau régional à minima 2 jours par an.

Vous souhaitez rejoindre le réseau et devenir Guid'Asso Accompagnement Généraliste?

Prenez contact avec les co-animateurs du réseau sur votre département

(Tous les contacts sont en avant-dernière page).

Ils vous transmettront la charte du réseau et le cahier des charges de la mission. Ils vous expliqueront aussi les modalités de la démarche à réaliser.



Guid'Asso

Accompagnement spécialiste

Quel rôle ?

ACCOMPAGNEMENT :

- **Évaluer** les besoins du demandeur et élaborer un diagnostic
- **Apporter les informations, connaissances et les conseils** liés au **domaine d'expertise** de la structure
- **Proposer un accompagnement** individualisé et/ou collectif
- **Mobiliser des ressources extérieures** si nécessaire

CAPITALISATION :

- **Capitaliser, diffuser et mutualiser** des informations et des ressources utiles à la mise en œuvre des projets associatifs et au développement de la vie associative en lien avec le **domaine d'expertise** de la structure
- Optionnel : Organiser des **formations de bénévoles** dans le **domaine d'expertise** de la structure

Quels pré-requis ?

- Souhait d'apporter un accompagnement de qualité aux associations du territoire, sur son domaine d'expertise, sur un périmètre régional, départemental ou infra-départemental
- Personne(s) référente(s) ayant déjà une expérience et une expertise dans un secteur d'activités ou sur une thématique particulière
- Ce Label concerne plus particulièrement les structures de dimension régionale ou départementale

Qui peut demander la labellisation ?

- Les structures dotées d'une expertise spécifique, qu'elle soit thématique ou sectorielle

Par exemple : une association tête de réseau sectorielle, un centre de ressources thématique...

Les moyens à mobiliser

- Une personne référente dédiée à la mission
- Un lieu d'accueil visible et accessible, ouvert à l'ensemble des associations de son domaine d'expertise, à minima 1 jour par semaine
- Ordinateur connecté et scanner accessibles

Vous souhaitez rejoindre le réseau et devenir Guid'Asso Accompagnement Spécialiste ?

En fonction de votre périmètre d'intervention, (régional, départemental ou infra/départemental).

Prenez contact avec les co-animateurs régionaux ou départementaux

(Tous les contacts sont en avant-dernière page).

Ils vous transmettront la charte du réseau et le cahier des charges de la mission.

Ils vous expliqueront aussi les modalités de la démarche à réaliser.

Un réseau de coopération

Fruit d'une co-construction entre les services de l'État et les acteurs associatifs

Pour les structures labellisées rejoindre le réseau c'est :



- **Acquérir/ renforcer visibilité & reconnaissance ??**
- **Accéder à de nouvelles ressources via :**
 - Boîte à outils
 - Des soutiens techniques & pédagogiques
 - Veille d'informations juridique...
- **Monter en compétence via :**
 - des Formations
 - Echanges de pratiques
- **Renforcer l'interconnaissance et valoriser son expérience, ses savoirs**

Pour les bénéficiaires accéder au réseau c'est :



- **Un accès gratuit de proximité**
- **La garantie d'être orienté vers le bon interlocuteur**
- **La possibilité de Monter en compétences**
- Des Informations actualisées :
 - Fiches pratiques et outils
- Un Accompagnement personnalisé

Animation du réseau

Guid'Asso est co-animé par les services de l'État et des partenaires associatifs, à chaque échelon territorial

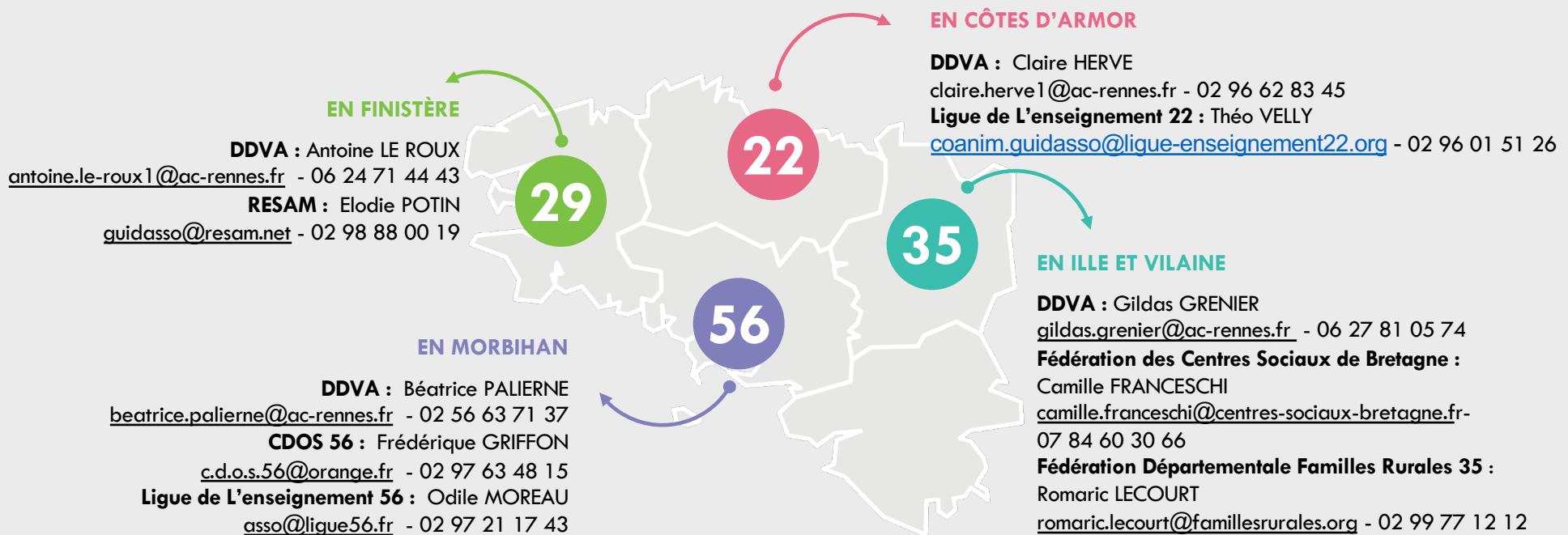
Les CO/Animateurs en département

Les Délégué.es départementaux à la vie associative

Agent de l'État, rattaché au Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport (Sdjes), chargé d'animer et de coordonner le développement de la vie associative sur son département.

Les Co/animateurs associatifs :

Association (ou consortium d'associations) ils sont désigné.e(s) pour trois ans via un appel à manifestation d'intérêt pour co-animer le réseau d'appui à la vie associative aux côté des Services de l'Etat



Animation du réseau

Chaque demande de labellisation sera instruite par les Services Départementaux Engagement Jeunesse et Sport en lien étroit avec les co/animateurs associatifs et présentée pour avis en comité régional.

Les CO/Animateurs en région

Délégué.e régional.e à la vie associative :

Agent de l'État, rattaché à la Délégation régionale académique de la jeunesse, de l'engagement et du sport (Drajes), chargé d'observer, coordonner et soutenir le développement de la vie associative à l'échelle régionale.



Géraldine PIERROT
geraldine.pierrot@ac-rennes.fr
02 21 67 93 47

Le Mouvement Associatif de Bretagne :

Composé de plusieurs têtes de réseaux associatives, Le Mouvement associatif est le porte-parole des associations au niveau régional. Ses actions sont notamment tournées vers l'accompagnement et la formation des acteurs associatifs.



Karine VAILLANT
projets@mouvementassociatif.bzh
06 77 04 13 04